

COUR CONSTITUTIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMUNIQUE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
N°2018-16

*Relatif à l'élection du Président de la République
– 2^{ème} tour (Scrutin du 12 août 2018)*

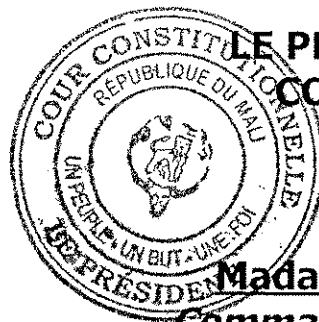
Madame le Président de la Cour constitutionnelle du Mali a l'honneur de porter à la connaissance des citoyens, des candidats à l'élection du Président de la République, des partis politiques, du Président de l'Assemblée nationale, du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de Madame le Ministre du Travail et de la Fonction Publique chargé des Relations avec les Institutions, du Président du Comité National de l'Egal Accès aux Media d'État, du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante et du Délégué Général aux Elections que la proclamation des résultats définitifs de l'élection du Président de la République – 2^{ème} tour (scrutin du 12 août 2018) aura lieu en audience solennelle le lundi 20 août 2018 à partir de 10 Heures au siège de l'Institution sis à l'ACI 2000 conformément aux dispositions de l'article 37 de la Constitution.

Les personnalités et structures concernées, les médias d'Etat et la presse privée y sont conviés.

Par ailleurs, la Cour rappelle dans ce cadre les dispositions législatives en la matière que les délais de recours des opérations électorales et des résultats provisoires proclamés par le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation expirent respectivement le vendredi 17 août 2018 à minuit et le samedi 18 août 2018 à 10 Heures.

La Cour constitutionnelle sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 17 août 2018



**LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Manassa DANIOKO".

Madame Manassa DANIOKO
Commandeur de l'Ordre National

A diffuser largement aux journaux parlés et télévisés dans toutes les langues.